Saint Pierre EN FAUCIGNY *Au carrefour de la ville et de la nature*

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT PIERRE EN FAUCIGNY (Haute-Savoie)

Nombre de Conseillers :	
en exercice	27
présents	18
votants	23

OBJET :

N°DCM2023-49

Foncier : convention de servitudes ENEDIS – Place des Arcades

L'an deux mille vingt-trois -----
le vingt-deux juin à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de M. Marin GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 juin 2023

PRESENTS : **Marin GAILLARD (Maire, Président)** ; Valérie BOUVIER, Daniel BUFFLIER, Laurence PARROT-SCHOPPHOFF, Guy DUJOURD'HUI, Jocelyne BURNIER, Anne-Dominique VAUDEY, Dominique SAULNIER, Véronique COTTON, Nicolas TRUBERT, Stéphane BOUVARD, Laure CHESSEL-BUTTAY, Gaëlle RANGHIERO, Arnaud BOUVARD, Fernand METRAL, Stéphanie CONTAT Alexandre CHUARD, Valentin VAUDEY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS procurations : Eddi ETIENNE, Jean-Claude BESSON, François GONON, Dominique CORNET, Alexandre PESSEY-GIROD.

ABSENTS : Hervé MILESI, Jean-Philippe LANSARD, Valérie CHAUVIGNÉ, Léa LUTTRINGER (excusée).

SECRETAIRE : Jocelyne BURNIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS envisage de réaliser des travaux sur la parcelle B4365, propriété communale, afin de permettre la mise en place d'une borne de recharge électrique pour le supermarché Bi1.

A cet effet, une convention de servitudes est proposée afin de passer des câbles souterrains sur une longueur de 15 mètres.
A titre de compensation, une indemnité forfaitaire et définitive de 30 € sera versée à la commune.

Sur proposition du Maire,

Certifié exécutoire

Télétransmis en Sous Préfecture le 29/06/2023

Publié le 29/06/2023

Le Maire,
Marin GAILLARD

MAIRIE de ST-PIERRE-en-FAUCIGNY * 74 (Haute-Savoie)

Le Conseil Municipal, après discussion par 22 voix « Pour » et 1 abstention :

- Accepter la convention de servitudes avec ENEDIS jointe à la présente délibération pour l'occupation de la parcelle B4365, Place des Arcades, appartenant à la commune ;

- Autorise le Maire, ou en cas d'empêchement la 1ère adjointe ou pour des questions de commodité, par procuration au profit de tout collaborateur de l'office notarial chargé du dossier, à signer la convention ainsi que le cas échéant l'acte authentique afférant et à procéder à toutes démarches et formalités s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Marin GAILLARD

La Secrétaire,
Jocelyne BURNIER



